



PLAN D'OPERATIONS PAR PAYS

Pays : Gabon

Année de Planification : 2006

2006 PLAN D'OPERATIONS DU GABON PRESENTATION GENERALE

1. Protection et environnement opérationnel socioéconomique

Le Gabon est un pays membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Avec une population estimée à 1,520,911 personnes (recensement de 2003 chiffres revus par la Cour constitutionnelle et entérinés par le Conseil des Ministres du 17 mars 2005) sur une superficie de presque 268,000 kilomètres carrés (soit 4.7 habitants par kilomètre carré), le Gabon est un pays sous peuplé et 80% de son territoire est couvert par les forêts. De cette population, on estime que 300,000 sont des immigrants étrangers parmi lesquels on compte les personnes relevant de la compétence du HCR.

Sur le plan économique, le Gabon est classé parmi les pays à revenu intermédiaire. Les exportations principales du Gabon sont constituées de pétrole et de bois qui contribuent à hauteur de 70% et 20% respectivement à l'économie gabonaise. Par comparaison à d'autres pays de la sous région, le Gabon présente une image d'une économie stable comme l'indiquent les Indicateurs Humains de Développement. Par exemple, l'espérance moyenne de vie est de 57 ans et le taux d'alphabétisation est de 71%.

Malgré la découverte de nouveaux gisements de pétrole et la flambée des prix de l'or noir sur les marchés internationaux, la situation économique du Gabon ne s'est pas améliorée. Les difficultés économiques ont indéniablement des répercussions sur d'autres secteurs, notamment au niveau social. Le coût de vie continue à augmenter, obligeant ainsi la majorité de la population à vivre dans des conditions difficiles et précaires. En 2004, le taux de chômage s'élevait à plus de 20%. Il y a plus de compétition sur le marché de l'emploi qu'il y en avait il y a cinq ans. Avec cette dégradation économique, les réfugiés continueront à être confrontés à de sérieuses difficultés surtout pour le paiement de leurs loyers et leur nutrition. A titre d'exemple, en 2004, le service social du partenaire a reçu environ 4000 demandes d'aides sociales (pour répondre aux problèmes de loyer et de nutrition principalement) mais le budget n'a pu satisfaire les besoins que de 1132 réfugiés. Sur le plan des micro crédits pour financer les activités génératrices de revenus, seuls 109 réfugiés ont pu en bénéficier et le taux de remboursement est très faible ; surtout dans les milieux urbains. Avec la modicité du budget alloué au programme du HCR au Gabon, la Représentation Régionale se trouve dans l'incapacité de répondre aux sollicitations des réfugiés même lorsqu'ils sont dans le besoin.

Le Gabon jouit d'une certaine stabilité politique dans une région d'Afrique centrale caractérisée par des tensions et joue un rôle important dans la résolution des conflits. Récemment le Gabon a accueilli différents chefs d'Etat dans le cadre des conflits en Côte d'Ivoire, en République Centre Africaine et au Togo.

Au niveau national, Le Gabon enregistre plus de 40 partis politiques en opposition au Parti Démocratique Gabonais qui est au pouvoir depuis plus de 35 ans. Il y a lieu de mentionner que l'adhésion des principaux partis d'opposition, à quelques exceptions près, à la majorité présidentielle dirigée par le Parti démocratique Gabonais (PDG), renforce la stabilité politique du pays.

Le Gabon est partie aux instruments juridiques internationaux régissant la gestion des réfugiés et autres personnes qui relèvent de la compétence du Haut Commissaire : Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967, Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Il a par ailleurs légiféré sur le statut de réfugié au Gabon en adoptant et promulguant la loi 05/98 portant statut de réfugié au Gabon et instituant une Commission Nationale pour les Réfugiés.

C'est en 1999, avec l'afflux au Gabon des réfugiés congolais (République du Congo) à la suite des crises successives qu'a connues leur pays d'origine, que le Haut Commissaire a pris la décision d'ouvrir une Délégation du HCR au Gabon pour répondre aux besoins de protection et d'assistance de cette population estimée à l'époque à plus de 20.000 personnes. Depuis, la Délégation pour le Gabon devenue Représentation Régionale couvrant aussi la Guinée Equatoriale et Sao Tomé et Príncipe, a continué et continuera à intervenir auprès de cette population estimée en janvier 2005 à environ 18,626 personnes (réfugiés et demandeurs d'asile) dont la majorité est ressortissante de la République du Congo. Le deuxième groupe de personnes relevant de la compétence du HCR en terme d'importance numérique est celui constitué par les réfugiés tchadiens auxquels il faut ajouter des personnes de 22 autres nationalités.

Sur le plan de la protection, malgré l'accueil que le gouvernement a accordé aux réfugiés depuis plus de 10 ans, c'est seulement en juillet 2004 qu'un arrêté instituant une carte d'identité de réfugiés a été promulgué. En 2005, la Représentation Régionale va procéder à une opération de revalidation de la population réfugiée. Les résultats de celle-ci constitueront un facteur déterminant du programme du HCR en 2006 et permettra au Gouvernement gabonais de délivrer la carte d'identité de réfugié. Ainsi les réfugiés pourront bénéficier au cours de l'année 2005 d'un document qui facilitera leur libre circulation à travers le pays quoique ce document ne facilitera pas nécessairement la jouissance de certains droits qui sont eux assujettis à la possession d'une carte de séjour.

En 2006, la Représentation Régionale continuera à soutenir les efforts de la CNR en vue d'une meilleure protection des personnes relevant de sa compétence et appuiera ses efforts de décentralisation.

Au regard de la faiblesse du taux de rapatriement volontaire pour les réfugiés congolais (République du Congo), - l'accord tripartite de rapatriement volontaire était intervenu en 2001 - il y a lieu de prévoir que la majorité des réfugiés sera encore au Gabon au-delà de 2006. Aussi, la Représentation Régionale envisage -t-elle de rapatrier 1000 réfugiés en 2005 et 1000 autres en 2006; dans le même temps, elle recourra à une utilisation stratégique de la réinstallation (500 personnes) et intensifiera ses efforts en vue de l'intégration sur place pour répondre à la recherche d'une solution durable pour les réfugiés.

2. Buts opérationnels et potentiel des solutions durables

Dans le contexte actuel du Gabon, le programme la Représentation, s'orientera principalement dans le sens d'implanter les activités d'intégration locale et de l'Aide au développement pour les réfugiés (DAR), tout en les encourageant d'opter pour un retour volontaire dans leurs pays d'origine. Compte tenu des réalités sur le terrain, malgré cette volonté de la Représentation d'encourager les réfugiés de rentrer chez eux, l'expérience des deux années précédentes démontrent clairement que pour la majorité des réfugiés surtout ceux de la République du Congo, le rapatriement volontaire n'est pas la meilleure solution durable. C'est plutôt la réinstallation qui est devenue presque une obsession pour tous les réfugiés résidant au Gabon. Face à cette situation, pour la grande majorité des réfugiés qui seront encore au Gabon durant cette période transitoire, la Représentation maintiendra le programme de « Soins et Entretiens » pour les réfugiés les plus vulnérables, côte à côte avec le programme d'intégration sur place. C'est dans cette optique de conception que la Représentation a développé ses objectifs, qui découlent des objectifs globaux du HCR et ceux du Bureau Afrique. D'une façon sommaire voici les objectifs de la Représentation:

- Continuer le plaidoyer auprès du Gouvernement gabonais pour l'admission des nouvelles arrivées, l'octroie du statut des réfugiés aux demandeurs d'asile et l'émission des documents d'identité à tous les réfugiés reconnus, leur assurant la sécurité et la liberté de mouvement sur le territoire gabonais et garantissant leurs droits socio-économiques.
- Organiser le rapatriement volontaire de réfugiés congolais et d'autres nationalités et promouvoir la recherche d'autres solutions durables, notamment la réinstallation.
- Promouvoir l'auto suffisance des réfugiés par la mise en place d'un programme d'intégration locale en les encourageant de s'impliquer dans les activités génératrices de revenus et l'agriculture.
- Garantir l'accès à l'éducation primaire pour tous les enfants réfugiés âgés de 5 à 17 ans et s'assurer qu'il y a parité de sexes dans l'enregistrement des réfugiés dans les niveaux de l'éducation.
- Renforcer les activités des Services communautaires à travers la sensibilisation des réfugiés sur les problèmes concernant leurs communautés, la protection et l'assistance des femmes et des enfants, la prévention contre les abus de toute forme et les violences sexuelles.
- Assurer que les femmes réfugiées participent directement et indirectement aux prises de décisions concernant la mise en oeuvre des projets pour les réfugiés.
- Continuer à améliorer la qualité des soins de santé primaire pour tous les réfugiés et les demandeurs d'asile et intégrer les activités VIH/SIDA et la santé reproductive dans le programme de santé.

- Mener des activités de sensibilisation dans la communauté des réfugiés sur la pandémie du VIH/SIDA et fournir une assistance psychologique et nutritionnelle aux réfugiés hospitalisés, surtout déjà atteints du VIH/SIDA
- Continuer à perfectionner les capacités des partenaires d'exécution, la Commission Nationale pour les Réfugiés et les autorités locales dans la gestion de l'assistance et de la protection des réfugiés.
- Construire un partenariat efficace via une planification participative impliquant tous les intervenants au Gabon, une évaluation complète des besoins, et la formulation de stratégies qui utilisent la gamme complète des ressources disponibles.
- Renforcer le partenariat de coopération avec le Système des Nations Unies, les Ambassades et les autres organisations internationales dans la gestion de l'insertion locale des réfugiés au Gabon.